



Conseil économique et social

Distr. limitée
5 août 2016
Français
Original : anglais/espagnol/français

Pour décision

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2016

14-16 septembre 2016

Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

Jamaïque

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour la Jamaïque est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global pour la période 2017-2021, soit un montant de 5 500 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 4 500 000 dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement des contributions à des fins spéciales.

Conformément à la décision 2014/1 du Conseil d'administration, le présent document reflète les commentaires émis par les membres du Conseil d'administration sur le projet de descriptif de programme de pays qui a été présenté 12 semaines avant la deuxième session ordinaire de 2016.

* E/ICEF/2016/13.



Fondements du programme

1. Depuis 1964, l'UNICEF offre un soutien actif au gouvernement, à la société civile, aux communautés et aux familles de Jamaïque en vue de créer une société stable et sûre pour les enfants et les adolescents du pays, afin de promouvoir et de défendre leurs droits. Le présent programme de pays vise à soutenir la Jamaïque dans sa détermination à concrétiser les droits des enfants conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant (ratifiée par le pays en 1990) et au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il adoptera une vision égalitaire dans la programmation qui sera axée sur les enfants et les adolescents les plus vulnérables dans leur milieu, en veillant tout particulièrement à informer les détenteurs de droits et les porteurs d'obligations sur le changement climatique et à les inciter à agir en conséquence.

2. Il est important de souligner les progrès réalisés et les tendances positives constatées au cours de la dernière décennie, ainsi que les efforts décisifs déployés par les gouvernements jamaïcains successifs pour créer une société qui tienne compte des besoins des enfants. Les observations finales du Comité des droits de l'enfant concernant les troisième et quatrième rapports périodiques présentés en un seul document, portant sur la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant de la Jamaïque (mars 2015), relèvent, au nombre des progrès réalisés, l'adoption et la mise en œuvre progressive de la loi relative à la protection des droits de l'enfant (2004), la mise en place du Bureau du défenseur des droits de l'enfant et ses activités (2005), une baisse globale du taux de criminalité générale, ainsi que d'importants progrès en matière d'accès des enfants aux soins de santé et à l'éducation. Toutefois, en dépit de ces avancées, beaucoup de chemin reste encore à parcourir avant de pouvoir garantir la santé et la sécurité de tous les enfants de la Jamaïque.

3. Les données de 2014 relatives à la pauvreté des enfants dans le pays révèlent qu'environ 25 % des enfants (soit près de 200 000) vivent en dessous du seuil national de pauvreté. D'après l'Institut de planification de la Jamaïque, ce pourcentage n'a cessé d'augmenter depuis 2008, où il se situait à 15,3 %. Par ailleurs, une évaluation de la pauvreté multidimensionnelle menée en 2011 par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes en partenariat avec l'UNICEF faisait état d'un taux de pauvreté de 43 % chez les enfants, avec très peu d'écart entre les garçons (42,8 %) et les filles (43,9 %).

4. La sécurité et la justice pour les enfants représentent les deux domaines d'intervention les plus pressants, en particulier en ce qui a trait à la violence à l'égard des enfants. Ce type de violence ne cesse de se propager, dans un contexte où les meurtres de femmes et de filles sont monnaie courante et les attitudes discriminatoires à leur égard sont généralisées. Tandis que tous les autres types de criminalité ont diminué entre 2014 et 2015, le taux d'homicide s'élevait à 45 pour 100 000 en 2015, soit 20 % de plus qu'en 2014, et le fardeau que représente la violence pour la société est mentionné comme un problème de haute importance dans le cadre à moyen terme de la Jamaïque pour 2015-2018. Depuis cinq ans, les enfants et les adolescents représentent systématiquement environ un tiers de tous les patients traités dans les hôpitaux pour des blessures résultant de violences (Enquête économique et sociale de la Jamaïque 2014). En 2014, 8 % des victimes de crimes violents étaient des enfants. Selon les statistiques des forces de l'ordre jamaïcaines,

44 enfants ont été assassinés cette année-là, 138 ont été blessés par balle ou victimes de violences graves et 447 filles ont été violées.

5. Face à la situation des enfants exposés à la violence et à d'autres atteintes à leurs droits, l'État et la société civile ont lancé des interventions dans les domaines du travail social et de la santé mentale, des services de santé générale et reproductive, de la recherche et de la collecte de données, de l'éducation publique, des compétences pratiques, de l'enseignement correctif et des services de réadaptation. Ces interventions reposent sur un certain nombre de politiques et de plans nationaux relevant du domaine social et du domaine judiciaire, dont la coordination n'en est qu'à ses débuts. Comme le soulignent les observations finales du Comité des droits de l'enfant en 2015, la Jamaïque ne possède pas encore de cadre stratégique et politique exhaustif en faveur des enfants, ni même de cadre d'action stratégique spécifique dans ce domaine.

6. La promotion de la santé est depuis des années l'un des piliers du système de santé publique de la Jamaïque, mais une attention accrue doit être accordée à certains secteurs. En 2014, près de 16 % des naissances étaient attribuées à des mères adolescentes (Institut statistique de Jamaïque, 2015) et le taux de fécondité chez les adolescentes (âgées de 15 à 19 ans) était de 71 pour 1 000 naissances. Le taux de grossesse chez les adolescentes à la Jamaïque est le quatrième taux le plus élevé des Caraïbes, même si le taux de fécondité a récemment diminué (Fonds des Nations Unies pour la population [UNFPA], 2013). Les normes et les attentes sexospécifiques, les vulnérabilités et les comportements à risque entraînant des infections au VIH ou autres maladies sexuellement transmissibles, les grossesses précoces, la violence basée sur le genre et l'apparition précoce de maladies non transmissibles source de préoccupation majeure pour l'UNICEF, car ils peuvent avoir des répercussions permanentes sur les adolescents, filles et garçons confondus.

7. L'accès aux soins de santé maternelle et de l'enfant est pour ainsi dire universel à la Jamaïque et les taux de vaccination y sont relativement élevés : huit enfants sur dix reçoivent tous les vaccins nécessaires avant leur premier anniversaire. Quatre-vingt-six pour cent des femmes enceintes bénéficient d'au moins quatre consultations prénatales pendant leur grossesse (enquête en grappes à indicateurs multiples [MICS], 2011). Néanmoins, les problèmes de nutrition chez les nourrissons restent préoccupants, le taux d'allaitement maternel exclusif (23,8 %) se situant encore bien en deçà de celui préconisé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui est d'au moins 50 %. Par ailleurs, un seul hôpital public en Jamaïque possède le statut « d'hôpital ami des bébés » selon la définition de l'OMS.

8. L'apprentissage tout au long de la vie et une éducation inclusive de qualité pour tous sont deux éléments majeurs du plan de développement national de la Jamaïque. Le taux de scolarisation est élevé : 91,5 % des enfants âgés de 36 à 59 mois sont inscrits dans un établissement préscolaire, tandis que 98 % des enfants sont scolarisés dans le primaire et 91,5 % dans le secondaire. En outre, 93,6 % des enfants inscrits en première année du primaire étaient déjà scolarisés l'année précédente. La totalité des enfants inscrits dans le primaire passe d'une classe à la suivante et 95 % d'entre eux entreront dans le secondaire. Ces statistiques masquent toutefois des lacunes considérables dans le système éducatif. Au niveau de la petite enfance, la préparation à la scolarité est un bon indicateur de réussite scolaire. Or,

dans le cadre d'une évaluation pilote sur la préparation à la scolarité, menée à l'échelle nationale et soutenue par l'UNICEF, les résultats d'un district révèlent que 43 % des enfants de quatre ans évalués présentaient un problème de développement, de comportement ou d'apprentissage susceptible d'entraver leur préparation à la scolarité. Les garçons de quatre ans, en particulier ceux issus des communautés les plus pauvres, ont affiché de moins bons résultats que les filles, ce qui reflète le haut degré de décrochage qui les affecte. L'indice de parité entre les sexes montre également que les filles sont moins enclines que les garçons à quitter l'école, dans le primaire comme dans le secondaire.

9. Des études internationales révèlent que le recours intentionnel à la violence dans l'éducation des enfants contribue à la normalisation de celle-ci, à l'habitude d'y recourir pour résoudre des conflits et, en définitive, à la reproduction et à la transmission de la violence dans la société d'une génération à la suivante. Les châtiments corporels ont toujours cours aussi bien dans les foyers qu'à l'école, à l'exception des centres dédiés à la petite enfance. Parmi les enfants âgés de 2 à 14 ans, 71,3 % ont fait l'objet d'au moins une forme de punition psychologique de la part de leur mère, de leur tuteur ou d'un autre membre du ménage, et 68,4 % des enfants de la même tranche d'âge ont déjà subi des châtiments corporels. Les garçons sont plus touchés que les filles. La loi sur l'éducation ne comprend aucune disposition en la matière mais, en vertu du droit coutumier, un enseignant est en droit d'administrer à ces élèves des châtiments corporels de façon « modérée et raisonnable », ce qui n'est pas conforme avec la Convention relative aux droits de l'enfant.

10. Il existe des lois pour protéger les enfants de la violence, de la maltraitance et de la discrimination et pour sanctionner les auteurs de ces actes mais, dans la pratique, leur application laisse à désirer. Plusieurs programmes ont été lancés par le gouvernement pour réduire l'incidence de la violence. Il est toutefois nécessaire d'accroître et de coordonner les efforts déployés afin de fournir des services efficaces à tous les enfants, ce qui pourrait commencer par l'inclusion de postes stratégiques et fixes les concernant dans le budget national. L'engagement officiel de l'État pour alléger la détresse des enfants est ancré dans la Constitution du pays, dans plusieurs lois et politiques nationales, ainsi que dans le plan de développement national, dénommé « Vision 2030 ». Toutefois, la coordination et l'efficacité des programmes axés sur les enfants pourraient être améliorées pour veiller à ce qu'ils bénéficient tous d'un continuum de services essentiels fournis en temps opportun. Il n'existe que peu de statistiques ventilées de qualité relatives à la situation des enfants et des adolescents et axées sur l'équité qui permettraient de suivre les progrès accomplis en la matière.

11. Les catastrophes naturelles, notamment les ouragans et les séismes, tout comme les effets du changement climatique et de la dégradation de l'environnement, ont des répercussions négatives sur le bien-être des enfants. Les grandes catastrophes naturelles n'ont généralement que des effets à court terme, même si elles affaiblissent considérablement l'économie des ménages touchés en les privant de logement, de récolte ou d'activité économique. En revanche, la violence et les épidémies peuvent avoir d'importants effets négatifs à long terme sur les enfants si elles ne sont pas traitées à temps et de manière exhaustive.

12. Le programme s'appuiera sur les enseignements tirés des initiatives de coopération précédentes. Les progrès accomplis jusqu'à présent dans le domaine de

la santé et de l'éducation des enfants risquent d'être compromis si les enfants jamaïcains continuent de subir le degré de violence qu'ils connaissent actuellement. Dans le monde entier, y compris la Jamaïque, l'UNICEF accumule depuis longtemps des connaissances et des informations probantes pour déterminer quelles sont les stratégies les plus efficaces pour réduire les actes de violence. Elle est donc bien placée pour jouer un rôle de premier plan dans ce domaine. Les stratégies d'intervention fondées sur le secteur de la santé, telles que celle « d'interruption de la violence » dans les communautés, et les initiatives en milieu scolaire, sont autant d'exemples de stratégies efficaces de réduction de la violence. En outre, le recours à l'innovation pour produire des informations probantes afin d'étayer la mise en œuvre des politiques, ainsi qu'à de nouvelles expériences en partenariat avec le secteur privé et les fondations privées, permettront d'obtenir des résultats favorables aux enfants.

Priorités du programme et partenariats

13. Le programme est conforme au Plan stratégique de l'UNICEF et présente quatre axes prioritaires, à savoir : sécurité et justice, promotion de la santé, apprentissage tout au long de la vie et inclusion sociale des enfants. Il s'inspire des priorités nationales en matière de développement (Vision 2030 et son cadre de politique socioéconomique à moyen terme 2015-2018) et des modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (orientations de SAMOA). Le programme contribue aux résultats du cadre multipays des Nations Unies pour le développement durable des dix-sept pays et territoires anglophones et néerlandophones des Caraïbes. Par ailleurs, l'UNICEF a adopté une approche similaire et a identifié des domaines prioritaires communs à plusieurs pays, qui seront traités dans les programmes de pays couverts par ce cadre. L'objectif est d'améliorer la cohérence des interventions afin de créer un environnement favorable au partage rapide des connaissances, de renforcer la visibilité des programmes et leur impact, ainsi que de favoriser les initiatives de mobilisation des ressources dans plusieurs pays.

14. Au cours de la mise en œuvre du programme, une attention particulière sera accordée aux cinq principes de programmation sur lesquels reposent les projets de développement menés par les Nations Unies, à savoir : droits de l'homme, égalité des sexes, environnement, renforcement des capacités et gestion axée sur les résultats. Le programme permettra de donner suite aux dernières observations finales du Comité des droits de l'enfant et de soutenir le gouvernement et la société civile dans la mise en œuvre progressive de ces recommandations et dans la préparation du prochain rapport périodique. Les inquiétudes au sujet du changement climatique et de l'environnement seront abordées dans le cadre du soutien apporté par l'UNICEF en matière de préparation et d'intervention face aux catastrophes naturelles, en collaboration avec le gouvernement.

15. La stratégie globale du programme repose sur une volonté marquée d'aboutir à des réalisations tangibles en faveur des enfants, sous la forme d'une augmentation des résultats positifs dans le domaine de la santé, de l'éducation et de la protection de l'enfance, accompagnée d'une diminution des conséquences négatives pour les enfants. Les méthodes seront axées sur le soutien aux interventions nationales menées en faveur des enfants de sorte à accroître l'égalité dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la justice sociale.

16. La production de données factuelles, le dialogue politique et le plaidoyer seront trois piliers du programme, qui mettra notamment l'accent sur le recueil des informations en temps réel pour surveiller la situation des enfants tout en encourageant le débat sur la mise en œuvre efficace et pérenne de politiques à l'intention, tout particulièrement, des enfants et des adolescents les plus vulnérables. Les activités de plaidoyer menées avec les ministères compétents, le secteur social et le secteur privé se poursuivront afin d'accroître la sensibilisation aux problèmes émergents touchant les enfants et de placer le plan d'action pour les droits de l'enfant au centre du débat politique.

17. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire seront facilitées en vue d'encourager les apprentissages réciproques concernant les politiques et les pratiques viables, susceptibles de faire la différence pour les enfants. Les initiatives innovatrices seront répertoriées et utilisées à des fins de plaidoyer. L'UNICEF continuera de plaider en faveur de services de qualité, respectueux de l'égalité des sexes et non discriminatoires pour les enfants, ainsi que pour l'allocation d'un budget approprié dans ce but. Les liens entre le renforcement des capacités et les enfants et jeunes que le programme vise à aider seront resserrés.

18. Le partenariat demeurera à la fois un pilier et un levier du programme. Ainsi, l'UNICEF entretiendra des partenariats avec les enfants et les adolescents de la Jamaïque afin de leur procurer un espace de débat sur des problèmes les concernant, ainsi qu'avec l'État et le gouvernement en tant que partenaire officiel de la coopération et principal détenteur national d'obligations envers les enfants. Concrètement, la coopération se poursuivra avec les principaux ministères compétents, notamment ceux en charge de la santé, de l'éducation, de la sécurité nationale, de la justice, de la jeunesse et de l'information, mais aussi avec le Bureau du défenseur des enfants, créé suite à une loi du Parlement afin de veiller à ce que les droits des enfants en matière d'accès aux services, de protection et de participation soient défendus, appliqués et protégés. Dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action », à laquelle la Jamaïque prend part, l'UNICEF cherchera à travailler en collaboration avec des organismes apparentés des Nations Unies. Il s'efforcera par ailleurs de privilégier les partenariats public-privé afin d'obtenir des résultats positifs pour les enfants et de coopérer avec la société civile et les mécènes œuvrant en leur faveur.

Sécurité et justice pour les enfants

19. Mettre fin à la violence à l'égard des enfants sous toutes ses formes dans toutes les sphères de la vie d'un enfant : tel sera l'objectif primordial du programme. Le gouvernement de la Jamaïque a affiché clairement sa volonté de devenir un « pays précurseur », aux côtés des autres pays du monde qui travaillent conjointement à réduire le fléau de la violence sur leur territoire, sous l'égide du Partenariat mondial pour mettre fin à la violence envers les enfants, récemment établi, contribuant ainsi à l'objectif de développement durable axé sur la paix, la justice et l'efficacité des institutions.

20. Le volet du programme consacré à la sécurité et à la justice pour les enfants se penchera sur la mise en œuvre d'une législation nationale visant à prévenir, à atténuer et à lutter contre la violence et d'autres formes de maltraitance à l'égard des enfants, tout en veillant à ce que les secteurs de la justice, de l'éducation, de la

santé publique, de la sécurité et autres respectent le droit des enfants à une telle protection. L'UNICEF soutiendra les projets ayant pour objectif de réduire l'incidence de la violence dans les communautés où vivent les enfants et d'améliorer les initiatives en cours dans le secteur de la justice, en vue d'adapter progressivement l'administration de la justice pour mineurs aux normes de la Convention relative aux droits de l'enfant et aux bonnes pratiques internationales relatives aux mesures extrajudiciaires et à la réinsertion. La capacité des détenteurs d'obligations à protéger les enfants contre la violence, à légiférer et à affecter un budget suffisant aux services pertinents sera renforcée. En parallèle, les initiatives visant à renforcer les pratiques positives parmi les détenteurs d'obligations dans des secteurs clés seront encouragées afin de remplacer peu à peu les normes et coutumes néfastes aux enfants par des moyens plus positifs d'exercer la discipline, de les éduquer et de les guider. Ces initiatives seront étayées par des études, mais aussi par l'expérience accumulée à travers des programmes et des activités de plaidoyer, tels que plusieurs forums de coopération récemment organisés par le Bureau du défenseur des enfants sur le thème « Garantir la sécurité des enfants ».

21. L'UNICEF soutiendra les partenaires nationaux en vue de remédier à un certain nombre d'obstacles et de goulets d'étranglement, à savoir : les normes sociales et les comportements tolérants vis-à-vis des méthodes disciplinaires violentes et des pratiques discriminatoires ; les défaillances dans la prestation et la coordination des services ; une protection juridique insuffisante et une application déficiente de la loi ; le manque de données et d'informations probantes ; et des ressources financières et humaines inadéquates. La priorité sera également donnée à l'amélioration de l'accès aux services de santé mentale de qualité aux enfants et en particulier aux adolescents à risque, ainsi qu'à la création d'espaces de loisirs sécurisés.

22. À la lumière des évaluations récemment effectuées à l'échelle mondiale sur les interventions destinées à protéger les enfants contre la violence, les stratégies entreprises dans ce domaine d'action seront axées sur le renforcement des capacités, la coopération Sud-Sud, les activités de plaidoyer reposant sur des données factuelles, le recours à l'innovation et le partenariat. Parmi les partenaires du programme figurent le Ministère de la sécurité, le Ministère de la justice et le Bureau du défenseur des enfants, ainsi que les hôtels ayant signé le Code de conduite pour la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle dans le tourisme et l'industrie des voyages, une initiative de tourisme responsable pilotée par ce secteur.

Promotion de la santé

23. Le volet du programme consacré à la promotion de la santé s'attellera à renforcer l'accessibilité et la qualité des systèmes et services de santé et afférents pour les enfants et les adolescents. L'UNICEF continuera à promouvoir un certain nombre d'interventions relatives à la santé des nourrissons et des adolescents, mentionnées dans les observations finales du Comité des droits de l'enfant en 2015, à savoir : renforcer les efforts visant à dispenser des soins prénatals et postnatals appropriés, accroître la pratique de l'allaitement maternel exclusif. Il poursuivra également sa participation à l'élaboration et à la mise en œuvre de principes favorisant la création et l'application de normes pour des services de santé destinés aux adolescents qui ne soient pas discriminatoires ni préjudiciables aux enfants et

adolescents et qui soient adaptés à leur âge, en particulier pour ce qui a trait au VIH et aux grossesses chez les adolescentes.

24. En ce qui concerne les nourrissons et leur mère, l'UNICEF soutiendra le gouvernement afin que les principaux services de maternité du pays puissent se voir attribuer le statut d'hôpital « ami des bébés », gage de services sûrs et de qualité en matière d'accouchement. Il s'agira de réduire le risque de mortalité néonatale dans les premières heures et les premiers jours de vie et d'améliorer la nutrition du nourrisson en promouvant l'allaitement maternel exclusif pour les bébés de moins de six mois. En outre, le programme soutiendra l'utilisation du traitement « Option B + » afin de supprimer le risque de transmission mère-enfant du VIH chez les nourrissons exposés à cette infection, ainsi que d'améliorer la prise en charge et le traitement des enfants séropositifs.

25. En ce qui concerne les adolescents, le programme soutiendra l'expansion des services de santé primaire de qualité adaptés à leurs besoins et l'amélioration de l'environnement favorable, afin de concrétiser leur droit à bénéficier de la meilleure santé possible. L'UNICEF continuera d'appuyer les efforts réalisés pour renforcer la résilience des groupes d'adolescents clés et vulnérables, tout en offrant aux adolescents des possibilités de mener leur propre plaidoyer.

26. Une importance particulière sera accordée à la réduction du nombre de grossesses chez les adolescentes et au soutien pour leur santé, en particulier celle des plus vulnérables. Dans le cadre de l'orientation générale vers la réduction de la violence à l'égard des enfants, l'accent sera également mis sur les stratégies visant à réduire l'exploitation et les violences sexuelles. Toutes ces stratégies incluront des activités de plaidoyer et de renforcement des capacités, en intervenant auprès des prestataires de services de santé et de leurs patients, et en travaillant avec plusieurs partenaires, dont le Ministère de la santé, la Commission nationale de la planification familiale, l'organisation panaméricaine de la santé, l'UNFPA ainsi que des organisations non gouvernementales (ONG) bien placées et ancrées sur le terrain.

Apprentissage tout au long de la vie

27. Le volet du programme consacré à l'apprentissage tout au long de la vie s'attachera à améliorer les résultats en matière d'éducation et de développement, ainsi que la promotion d'un cadre d'apprentissage équitable et inclusif pour les garçons et les filles les plus défavorisés, incluant les situations d'urgence. Le programme contribuera à améliorer la performance du secteur de l'éducation sur trois plans : promouvoir un accès amélioré et équitable à des services éducatifs de qualité pour les enfants à tous les niveaux du système ; renforcer la collecte des données et le suivi des résultats d'apprentissage ; et favoriser une offre éducative pertinente et inclusive, reposant sur des outils et des stratégies efficaces d'aide à la transition, adaptés aux enfants et aux adolescents, pour leur permettre de s'intégrer et de progresser dans le système scolaire. De plus, l'UNICEF aidera la Jamaïque à remédier aux effets néfastes du changement climatique sur les enfants en améliorant dans les écoles le dialogue sur la santé et la sécurité.

28. Le programme aidera le gouvernement et les familles à transformer les croyances et les pratiques socioculturelles en les sensibilisant à plusieurs aspects : l'importance de la stimulation précoce de l'enfant en tant que pilier de son

développement intégral ; les effets néfastes que la discipline violente peut avoir sur le plan social et émotionnel ; les multiples avantages que représente l'engagement soutenu des parents et de la communauté ; et le rôle joué par l'apprentissage centré sur les élèves afin de favoriser la pensée critique, la créativité et la confiance en soi de ces derniers. L'UNICEF plaidera en faveur d'une collecte de données plus large et des prises de décision davantage fondées sur les informations recueillies. Il cherchera à contribuer au changement des normes sociales, notamment en ce qui concerne les attentes sexospécifiques qui marginalisent les garçons, dont le taux de scolarisation et les résultats scolaires à tous les niveaux du système éducatif sont plus faibles que ceux des filles. Les interventions mettront en avant qu'une prise en charge précoce, positive et favorable à l'épanouissement est indispensable, à la lumière des recherches neuroscientifiques qui ont révélé les effets permanents du stress toxique généré en cas d'exposition à la violence, à la maltraitance et à la négligence survenues au cours de l'enfance.

29. Des approches centrées sur l'élève seront utilisées dans le cadre de partenariats public-privé clés et de mécanismes stratégiques axés sur la pédagogie et la gestion des établissements scolaires, afin d'accroître les taux de scolarisation et de réduire l'incidence de la violence sur le chemin de l'école ou au sein de celle-ci. Ces mécanismes chercheront à mettre en place des écoles de plus en plus adaptées aux enfants et fondées sur leurs droits, qui encouragent la discipline et le renforcement positifs au lieu des méthodes punitives. Parmi les exemples d'expériences prometteuses en ce sens figurent les programmes axés sur le sport pour le développement, notamment « Edusports », avec la fondation Breds, et la méthode de soutien au comportement positif (Positive Behavioral Interventions and Supports, PBIS) dans les écoles, lancée par le biais du Ministère de l'éducation et destinée à être appliquée dans toutes les écoles du pays. Ces deux initiatives renforcent le rôle positif des modèles masculins en tant que mentors et gardiens de la discipline, un aspect important dans un domaine où les effectifs féminins prédominent. Le Ministère de l'éducation, les organismes professionnels du secteur de l'éducation, des ONG et des fondations privées prendront part à ce projet.

Suivi des droits de l'enfant et réduction de la pauvreté multidimensionnelle

30. Le volet du programme consacré au suivi des droits de l'enfant et à la réduction de la pauvreté multidimensionnelle vise à mettre en place des politiques et des mécanismes nationaux capables de pallier efficacement les nombreuses privations auxquelles font face les garçons et les filles les plus vulnérables au cours de leur vie, tout en renforçant leur résilience, par le biais d'investissements sociaux financés de manière adéquate et de politiques sociales de qualité fondées sur les droits et reposant sur des données relatives aux enfants correctement ventilées. Il procurera un soutien stratégique au gouvernement en améliorant la transparence, l'efficacité et l'équité des investissements publics destinés aux enfants. Pour ce faire, il renforcera les capacités nationales en matière d'analyse budgétaire et soutiendra les interventions visant à mieux cibler les investissements en faveur des populations exclues et défavorisées.

31. À la Jamaïque, l'évaluation de la pauvreté fondée sur la consommation est bien établie et le pays a commencé à étudier une approche multidimensionnelle. L'UNICEF apportera un soutien technique et financier pour appuyer cette démarche,

afin de renforcer la capacité du pays à produire des données factuelles sur le problème de la pauvreté des enfants sous toutes ses formes. Un renforcement accru des capacités nationales de collecte, d'analyse et de diffusion de données ventilées facilitera le suivi et les rapports relatifs aux objectifs de développement durable et à la situation des enfants, en particulier les plus défavorisés, dont les enfants handicapés. Un soutien stratégique sera offert au gouvernement dans la mise en œuvre d'une évaluation de la pauvreté multidimensionnelle et la réalisation d'enquêtes axées sur les enfants, telles que des MICS. Grâce aux nouvelles informations et connaissances ainsi produites, il sera possible de mieux identifier les privations, les obstacles et les disparités existant entre les différentes tranches d'âge, les sexes et les quintiles de richesse, ce qui permettra de mieux cibler les interventions du programme.

32. Le principal partenaire pour cette composante du programme est l'Institut de planification de la Jamaïque, qui assurera la liaison avec le Ministère des finances et les ministères compétents relevant du domaine social. Des partenariats stratégiques seront établis avec des institutions multilatérales de développement ainsi qu'avec des ONG et des fondations jouissant d'une expérience avérée en matière d'analyse des dépenses sociales et du budget alloué au secteur social.

Efficacité du programme

33. Le volet consacré à l'efficacité du programme comprendra la coordination du programme, son suivi et son évaluation. Il se penchera par ailleurs sur les efforts transversaux liés à la préparation et à la réponse aux situations d'urgence, aux questions de genre et à la communication relative au programme.

Tableau récapitulatif du budget

<i>Composante du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Sécurité et justice pour les enfants	1 500	2 500	4 000
Apprentissage tout au long de la vie	1 000	1 000	2 000
Promotion de la santé	1 000	1 000	2 000
Suivi des droits de l'enfant et réduction de la pauvreté multidimensionnelle	1 000	0	1 000
Efficacité du programme	1 000	0	1 000
Total	5 500	4 500	10 000

Programme et gestion des risques

34. Le présent descriptif de programme de pays souligne les contributions de l'UNICEF aux résultats nationaux et constitue le premier outil de reddition de comptes au Conseil d'administration concernant l'alignement des résultats et les

ressources attribuées au programme au niveau du pays. La responsabilité des dirigeants aux niveaux du pays, de la région et du siège vis-à-vis des programmes de pays est inscrite dans le programme de l'organisation et les politiques et procédures opérationnelles.

35. Pour la mise en œuvre et la coordination du programme, l'UNICEF travaillera en étroite collaboration avec les organismes des Nations Unies qui font partie du cadre multipays pour le développement durable, avec l'Institut de planification de la Jamaïque, les ministères compétents et des membres de la société civile. Afin de garantir la contribution effective de ce cadre aux objectifs nationaux de développement, l'UNICEF participera aux mécanismes de suivi et de compte rendu annuels. Le programme est aligné sur ce cadre et ses domaines d'action prioritaires seront intégrés dans un plan de mise en œuvre à l'échelle nationale, élaboré en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies et mis en œuvre par des équipes conjointes de gestion de programme et de gestion des opérations. Ces deux équipes sont directement supervisées par l'équipe de pays des Nations Unies, sous la direction du coordonnateur résident, avec un représentant du gouvernement au sein du comité de pilotage conjoint. Les domaines de résultats du cadre multipays seront gérés par des groupes de résultats et l'UNICEF présidera celui en charge de la sécurité et de la justice.

36. L'UNICEF améliorera la qualité, l'efficacité et l'efficacé du programme en renforçant l'accent mis sur la gestion axée sur les résultats et en assurant le suivi des indicateurs programmatiques et opérationnels dans les plans de travail annuels. Le suivi régulier de ces derniers permettra de détecter et d'atténuer rapidement tout retard éventuel dans la mise en œuvre. Afin de gérer le risque financier associé à l'engagement des partenaires d'exécution, l'UNICEF veillera au respect total du cadre opérationnel harmonisé pour la remise d'espèces en entretenant une collaboration toujours plus étroite avec les autres fonds et programmes des Nations Unies.

37. Le rapport de pays 14/169 du Fonds monétaire international fait état d'une reprise économique fragile en Jamaïque, un signe optimiste à interpréter avec prudence. Toutefois, la Jamaïque est toujours fortement endettée (en 2014, le rapport dette/produit intérieur brut [PIB] était de 132) et il faut garder à l'esprit qu'une éventuelle aggravation de la crise économique dans le pays mettrait en péril tous les résultats du programme de pays. Pour l'UNICEF, c'est une raison de plus de surveiller le budget national de près et de défendre la place qui y est allouée aux enfants et aux adolescents.

38. Si une réduction de la marge de manœuvre budgétaire risque d'entraver l'ensemble des résultats du programme, d'autres risques ont été identifiés, dont une coordination insuffisante entre les secteurs chargés des droits de l'enfant et plusieurs enjeux associés au changement de comportement qui pourraient donner lieu à des effets néfastes pour les enfants.

Suivi et évaluation

39. Le cadre de résultats et de ressources est à la base du suivi et de l'évaluation du programme de pays. Les résultats du programme seront examinés une fois par an avec les partenaires du gouvernement et d'autres partenaires stratégiques.

40. Le recours aux sources de données administratives devrait être le gage de la disponibilité des informations et faciliter l'analyse et le suivi continu du programme. Celui-ci plaidera en faveur d'une meilleure ventilation des données administratives afin de surveiller la situation des groupes les plus défavorisés, y compris celle des enfants handicapés. L'UNICEF soutiendra les études et les enquêtes menées pour étayer le programme, combler les lacunes majeures en matière d'informations et aider le gouvernement à effectuer le suivi des indicateurs relatifs aux enfants et aux adolescents dans le cadre des objectifs de développement durable et du plan de développement national (Vision 2030).

41. Tel que souligné dans le plan d'évaluation chiffré, les évaluations éclaireront la prise de décision, notamment pour déployer à grande échelle les principales initiatives et les modèles qui seront mis au point dans le cadre du programme. Dans chaque volet du programme, l'UNICEF appuiera la production de nouvelles données ventilées, connaissances et informations probantes afin de mieux déterminer les privations, les obstacles et les disparités existant entre les différentes tranches d'âge, entre les sexes et entre les quintiles de richesse. L'objectif est d'améliorer le ciblage des interventions, d'étayer le processus de prise de décision du gouvernement et d'améliorer la prestation des services offerts aux enfants les plus vulnérables.

42. L'UNICEF cherchera également à renforcer les capacités des parties prenantes en matière d'analyse sexospécifique, de suivi et d'évaluation en vue de soutenir les mesures correctives à prendre dans le cadre des activités de suivi et de mise en œuvre du programme. Cela comprendra la définition et l'utilisation d'indicateurs clés pour surveiller le respect des droits de l'enfant, en particulier pour les enfants handicapés, les enfants placés en structures d'accueil publiques et les inégalités entre les sexes. Des mises à jour et des examens relatifs aux mesures de préparation aux situations d'urgence de l'UNICEF seront également effectués une fois par an en collaboration avec l'équipe de pays.

43. Le cadre multipays pour le développement durable des pays et territoires anglophones et néerlandophones des Caraïbes encouragera une collaboration accrue pour établir et renforcer des systèmes de gestion des connaissances facilitant la standardisation, la collecte et l'utilisation de données ventilées dans les pays signataires. La définition de résultats et de produits communs assortis d'indicateurs communs pour les bureaux de pays concernés par ce cadre facilitera l'élaboration de rapports groupés sur la contribution de l'UNICEF à ce dernier. L'UNICEF participera par ailleurs à l'équipe spéciale chargée du suivi et de l'évaluation et travaillera en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies pour renforcer les capacités nationales dans ce domaine.

Annexe

Cadre de résultats et de ressources

Programme de coopération entre le gouvernement de la Jamaïque et l'UNICEF, 2017-2021

Convention relative aux droits de l'enfant

Intégralité de la Convention, observations finales du Comité des droits de l'enfant concernant les troisième et quatrième rapports périodiques sur la Jamaïque (mars 2015)

Objectifs de développement durable : 1, 2, 3, 5, 10, 13 et 16

Priorités nationales / Vision 2030 / résultats du cadre à moyen terme pour 2015-2018

1. Population stable et en bonne santé ; 2. Éducation et formation de premier rang ; 3. Protection sociale efficace ; 4. Sécurité et la sûreté ; 5. Gouvernance efficace (en partie liée à la réforme du secteur de la justice)

Résultats attendus du cadre multipays pour le développement durable impliquant UNICEF

Population en bonne santé dans les Caraïbes
Inclusivité, équité et prospérité des Caraïbes
Cohésion, sécurité et justice dans les Caraïbes

Indicateurs de résultats permettant de mesurer les changements auxquels a contribué l'UNICEF :

1. Pourcentage d'enfants et de jeunes : a) en 2^e et 3^e années, b) à la fin du primaire et c) à la fin du premier cycle du secondaire ayant au moins acquis des compétences minimales en i) lecture et ii) calcul, par sexe
2. Pourcentage d'enfants (filles et garçons) vivant en dessous du seuil national de pauvreté ou dans la pauvreté multidimensionnelle
3. Pourcentage de la population remplissant les conditions requises couverte par des socles/systèmes de protection sociale, ventilé par sexe, en faisant la distinction entre les enfants, les chômeurs, les personnes âgées, les personnes handicapées, les femmes enceintes/nouveau-nés, les victimes d'accidents du travail, les personnes pauvres et les personnes vulnérables
4. Nombre de pays ayant atteint leurs objectifs en matière de planification familiale
5. VIH : nombre de pays ayant atteint la cible 90/90/90 (par âge, par sexe et par groupes clés)
6. Nombre de pays ayant recours à des outils de budgétisation qui tiennent compte des enfants et de la problématique hommes-femmes
7. Nombre de pays dans lesquels le nombre de victimes d'homicide volontaire pour 100 000 habitants a diminué (en indiquant les objectifs du pays)
8. Nombre de pays ayant recensé une diminution du nombre de femmes et d'hommes déclarant avoir fait l'objet de violences physiques et sexuelles
9. Nombre de pays possédant des mécanismes en vigueur pour recueillir, analyser et utiliser de manière systématique des données ventilées et d'autres formes d'informations, et utilisant les outils établis à l'échelle régionale pour assurer le suivi de la situation des femmes et des enfants et rendre compte des données recueillies en la matière

Résultats associés au Plan stratégique de l'UNICEF pour 2014-2017 : santé, VIH, éducation, protection de l'enfance et inclusion sociale

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence et cibles	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis) Ressources ordinaires (RO) Autres ressources (AR)		
					RO	AR	Total
1. D'ici 2021, la législation nationale est mise en œuvre pour prévenir, atténuer et lutter contre la violence et d'autres formes de maltraitance à l'égard des enfants ; et les secteurs de la justice, de l'éducation, de la santé publique, de la sécurité et autres respectent le droit des enfants à une telle protection.	Proportion d'enfants en détention pour 100 000 enfants DR (2014) : Total : 29,2 Garçons : 50,1 Filles : 7,6 C : Garçons : 40 Filles : 5	Calculée une fois par an d'après les estimations de la population et les registres administratifs	1.1 Amélioration des capacités nationales à promouvoir et à appliquer une justice permettant la prévention et la lutte contre la violence, la maltraitance, l'exploitation et la négligence 1.2 Renforcement de l'engagement politique à légiférer et à affecter un budget au renforcement des interventions destinées à prévenir et à lutter contre la violence, la maltraitance, l'exploitation et la négligence 1.3 Amélioration des capacités des détenteurs de droits et des détenteurs d'obligations à encourager des pratiques et des normes positives pour protéger les enfants contre la violence, la maltraitance, l'exploitation et la négligence	Ministère de la sécurité nationale Ministère de la justice Ministère de l'éducation, de la jeunesse et de l'information Système judiciaire et tribunaux Bureau du défenseur des enfants Hôtels en Jamaïque ayant signé le Code de conduite pour la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle dans le tourisme et l'industrie des voyages	1 500	2 500	4 000
	Enfants (0-17 ans) vivant en institution, avec des cibles ventilées par tranches d'âge et une cible spécifique pour les enfants âgés de 0 à 3 ans DR (2014) : Garçons : 763 Filles : 710 Total : 1 473 C : Total : 1 000	Registres administratifs / Enquête économique et sociale de la Jamaïque					
	Enfants (0-17 ans) vivant dans des familles d'accueil officielles DR (2014) : Garçons : 381 Filles : 474 Total : 855 C : Total : 1 000	Registres administratifs / Enquête économique et sociale de la Jamaïque					
	Enfants (2-14 ans) qui subissent des méthodes disciplinaires violentes de la part d'un adulte au sein de	MICS					

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence et cibles	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis) Ressources ordinaires (RO) Autres ressources (AR)		
					RO	AR	Total
	<p>leur foyer</p> <p>DR (2011) : Garçons : 86,9 % Filles : 82 % Total : 84,5 %</p> <p>C : Total : 75 %</p>						
2. L'accessibilité et la qualité des services et systèmes de santé et afférents sont renforcées d'ici 2021.	<p>Pourcentage de services de maternité appliquant les protocoles mis à jour pour les soins néonataux, y compris l'identification précoce des troubles du développement chez les enfants, les principes de l'initiative Hôpitaux amis des bébés et la prévention des infections Donnée de référence (2016) : 10 % C : 50 %</p> <p>Couverture des traitements antirétroviraux chez tous les enfants âgés de 0 à 14 ans et tous les adolescents âgés de 10 à 19 ans (filles et garçons confondus) vivant avec le VIH DR (2014) : Garçons âgés de 15 à 19 ans : à déterminer Filles âgées de 15 à 19 ans : à déterminer Total 15-19 ans : 31 % C : Total : 85 %</p>	Données/rapports administratifs	<p>2.1 Renforcement des capacités institutionnelles à fournir des services de santé de qualité aux nouveau-nés et aux personnes qui s'en occupent</p> <p>2.2 Accès accru des adolescents à des services de santé publique de qualité conformes aux normes approuvées</p>	<p>Ministère de la santé</p> <p>Commission nationale de la planification familiale</p> <p>Ministère de l'éducation, de la jeunesse et de l'information</p> <p>University of the West Indies</p> <p>ONG</p>	1 000	1 000	2 000

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence et cibles	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis) Ressources ordinaires (RO) Autres ressources (AR)		
					RO	AR	Total
	<p>Taux de transmission de la mère à l'enfant</p> <p>DR (2014) : 2,3 %</p> <p>C : < 3 % (maintien)</p>	Données administratives					
	<p>Grossesses chez les adolescentes avant l'âge de 15 ans et de 18 ans</p> <p>DR (2011) : Grossesses avant l'âge de 15 ans : 0,3 % Grossesses avant l'âge de 18 ans : 14,9 %</p> <p>C : Grossesses avant l'âge de 18 ans : 12 %</p>	MICS					
	<p>Adolescentes (15-17 ans) ayant déjà subi des violences sexuelles</p> <p>DR (2012) : 15-19 ans : 21,4 %</p> <p>C : < 10 %</p>	Enquête sur les connaissances, attitudes, comportements et pratiques (Ministère de la santé)					
3. D'ici 2021, tous les enfants et adolescents, en particulier les plus défavorisés, ont amélioré leurs résultats en matière d'éducation et de développement et ont accès à des environnements d'apprentissage équitables et inclusifs tout au long de la vie, y compris en	<p>Pourcentage d'élèves ayant subi des actes d'intimidation, des châtements corporels, un harcèlement, des actes de violence, une discrimination fondée sur le sexe ou une agression sexuelle</p> <p>DR (2014) : 93 % ont subi des actes d'intimidation l'année précédente</p>	Étude de suivi de la recherche menée sur la prévalence et l'impact de la maltraitance par les pairs ; registres administratifs	3.1 D'ici 2021, renforcement des cadres, politiques, normes et plans nationaux afin d'améliorer l'accès à des environnements de développement de la petite enfance, d'apprentissage et de prise en charge des filles et des garçons (âgés de 0 à 8 ans) et de leur famille de qualité, équitables, inclusifs et complets, y compris en situation d'urgence	Ministère de l'éducation, de la jeunesse et de l'information ONG	1 000	1 000	2 000

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence et cibles	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis) Ressources ordinaires (RO) Autres ressources (AR)		
					RO	AR	Total
situation d'urgence.	C : diminution de 10 points de pourcentage		3.2 D'ici 2021, renforcement des capacités des organismes nationaux et infranationaux en matière de planification de l'éducation, de collecte et d'utilisation des données, de suivi du système et de budgétisation, afin de fournir une éducation équitable, inclusive et pertinente à tous les enfants et adolescents 3.3 D'ici 2021, renforcement des capacités organisationnelles des parties prenantes clés à concevoir et à fournir des services éducatifs équitables, inclusifs et pertinents, des stratégies de transition et des environnements d'apprentissage protecteurs, y compris en situation d'urgence, à tous les enfants et adolescents conformément à des principes et des cadres éducatifs fondés sur les droits				
	Taux brut de scolarisation dans l'enseignement préprimaire, par sexe DR (2014) : Garçons : 102 % Filles : 108 % C : Filles : 100 % Garçons : 100 % (maintien)	Statistiques de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)					
	Taux d'achèvement du premier cycle de l'enseignement secondaire, par sexe DR (2014) : Garçons : 83,8 % Filles : 89 % Total : 86,3 % C : Garçons : 90 % Filles : 90 %	Statistiques de l'UNESCO					
Pourcentage d'élèves plus âgés que leur niveau dans l'enseignement primaire, par sexe DR (2012-2013) : Garçons : 1,17 % Filles : 0,53 % Total : 0,9 % C : Garçons : 0,585 % Filles : 0,265 %	Données/rapports administratifs						

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence et cibles	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis) Ressources ordinaires (RO) Autres ressources (AR)		
					RO	AR	Total
	Total : 0,45 %						
	<p>Enfants/adolescents qui, au terme de l'enseignement primaire, ont acquis un minimum de compétences (a) en lecture et (b) en calcul</p> <p>DR (2015) : Lecture : 86,5 % Calcul : 65,7 %</p> <p>C : Lecture : 90 % Calcul : 75 %</p>	Données/rapports administratifs					
	<p>Pourcentage d'élèves scolarisés dans le primaire et le secondaire dont la santé et le bien-être ont été qualifiés d'insatisfaisants ou pire selon les mécanismes nationaux d'inspection</p> <p>DR : 6,5 %</p> <p>C : diminution de 50 %</p> <p>Pourcentage d'enfants âgés de 36 à 59 mois qui présentent un niveau normal dans au moins trois domaines de développement sur quatre, global et ventilé (le cas échéant) par sexe, quintile le plus pauvre, milieu urbain/rural</p> <p>DR : Garçons : 85,9 % Filles : 93 % C :</p>	Données/rapports administratifs					

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence et cibles	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis) Ressources ordinaires (RO) Autres ressources (AR)		
					RO	AR	Total
	Garçons : 90 % Filles : 95 %						
4. D'ici 2021, les politiques et systèmes nationaux répondent de manière efficace aux nombreuses privations dont souffrent les enfants les plus vulnérables tout au long de la vie, et renforcent leur résilience, par le biais d'investissements sociaux financés de manière adéquate et de politiques sociales de qualité fondées sur les droits et reposant sur des données relatives aux enfants correctement ventilées.	Dépenses publiques consacrées aux enfants (en pourcentage du PIB) ventilées par secteur : protection sociale, santé, éducation, protection de l'enfance et développement de la petite enfance DR : Protection sociale (2009/2010) : 4,4 % Éducation (2014) : 5,7 % Santé : 3,4 % développement de la petite enfance : 0,2 % C : Protection sociale : 7 %	Registres administratifs /Enquête économique et sociale de la Jamaïque	4.1 Renforcement des capacités humaines et institutionnelles, à l'échelle nationale et infranationale, à mettre en place et fournir des mécanismes inclusifs et équitables de protection sociale visant à renforcer la résilience et à protéger les garçons et les filles de toutes les formes de pauvreté et d'exclusion sociale 4.2 Amélioration des capacités nationales et infranationales à recueillir, analyser et utiliser de manière systématique des données ventilées et d'autres formes d'informations pour effectuer le suivi, étayer les décisions politiques et élaborer des rapports sur la situation et la pauvreté des enfants sous toutes ses formes, à partir d'une approche fondée sur l'équité 4.3 Renforcement des systèmes nationaux qui régissent le montant, l'efficacité et l'impact des ressources investies pour renforcer la résilience des enfants et des adolescents les plus vulnérables	Institut de planification de la Jamaïque Ministère des finances Ministère du travail et de la sécurité sociale Ministère de l'éducation, de la jeunesse et de l'information	1 000	-	1 000
	Nombre d'enfants couverts par les régimes de protection sociale DR (2014) : 224 545 enfants (soit 82,7 % des enfants enregistrés) C : 258 000 (95 % des enfants enregistrés)	Enquête sur les conditions de vie en Jamaïque (estimations)					
	Proportion d'enfants couverts par des régimes de protection sociale par rapport au nombre total d'enfants ciblés par ces régimes DR : 75 % des ménages les plus pauvres ont déjà reçu des prestations sociales	Enquête sur les conditions de vie en Jamaïque					

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence et cibles	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis) Ressources ordinaires (RO) Autres ressources (AR)		
					RO	AR	Total
	C : 75 %						
Efficacité du programme					1 000	0	1 000
Total des ressources					5 500	4 500	10 000